

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, et pour bien expliquer l'attitude de la Grande-Bretagne à cet égard, il me faudrait citer bien des déclarations qui ont été déjà rendues publiques. Toutefois je veux démontrer combien le point de vue de la Grande-Bretagne diffère de celui du Canada à ce sujet. Tous les hommes publics de la Grande-Bretagne, quelle que soit leur nuance politique, qui se sont prononcés, ont été unanimes à dire au sujet de cette conférence tenue au Canada, que leurs représentants ne devraient pas, en venant ici, être liés à une politique ou formule quelconque, ni être imbus de l'idée d'avoir leurs propres désirs exaucés, mais qu'ils devraient y arriver sans parti pris, dans le but de découvrir ce qui peut convenir à l'intérêt commun. Voici ce que disait M. Thomas à la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, le 27 janvier :

"Nous irons là-bas, sans être liés par aucun dogme ou croyance, mais uniquement imbus du désir d'effectuer un vrai règlement. Je suis sûr que non seulement les dominions comprendront, comme ils le font déjà les avantages de leur association dans le Commonwealth britannique, mais que s'ils sont animés du même esprit dont nous entendons nous inspirer en allant là-bas, il n'y a pas à douter de la réussite de la conférence.

"Bien qu'il y ait réellement", a dit M. Thomas, "ce qu'on appelle conflit d'intérêts particuliers, franchement, je ne vois aucune raison pour ne pas le noyer sous l'aveu unanime qui reconnaîtrait que les intérêts de l'ensemble sont plus importants que ceux d'une section.

"A cet égard, le gouvernement de Grande-Bretagne ira à Ottawa en étant tout disposé à s'écarter de certains principes bien connus qu'on a suivis jusqu'ici dans ce pays. En réalité, le gouvernement de Grande-Bretagne, pour sa part, ne fera pas de restrictions sur les sujets qu'il sera disposé à discuter.

"Mais ayant ainsi exposé notre point de vue, il est également nécessaire de se bien rappeler que nous avons un point de vue et un intérêt très distincts dans la politique des dominions eux-mêmes. Aucune conférence ne pourra réussir, ni avoir des effets durables et bienfaisants, si l'on suppose que toutes les concessions devront venir du même côté".

Voici maintenant ce qu'il disait le 22 février :

"N'allons pas à Ottawa avec le désir de marchander; voyons plutôt ce que nous pouvons jeter dans la balance commune pour le bien de tous".

Je pourrais citer des opinions semblables venant de M. Neville Chamberlain, de sir Austen Chamberlain, du très honorable Stanley Baldwin et nombre d'autres, y compris quelques-uns des premiers ministres des autres dominions. Prenons par exemple, M. Forbes, de la Nouvelle-Zélande, qui, dans une entrevue aux journaux le 25 février, s'exprimait en ces termes :

"Conformément à sa coutume traditionnelle en matière impériale, la Nouvelle-Zélande n'ira pas

à Ottawa avec le désir de marchander indûment avec la Grande-Bretagne. On évitera à tout prix les bisbilles sur les questions de tarifs douaniers".

Donc dans toutes ces opinions qui nous sont venues d'outre-mer, il ressort que les délégués à la conférence ne sont pas liés à une politique particulière, mais qu'ils viennent ici sans parti pris, pour voir comment ils pourront améliorer le plus possible leur sort commun.

Avant de terminer ce débat, le premier ministre devrait nous assurer que telle sera l'attitude du Canada; qu'il entrera dans cette conférence dans un esprit dégagé de tout parti pris et qu'il n'appuiera pas la théorie que les seules marchandises qu'on doit admettre de Grande-Bretagne au pays seront celles qui pourront franchir un mur tarifaire assez élevé pour laisser en dehors celles qui sont produites ou fabriquées dans les limites de nos frontières.

Si cette conférence doit réussir, le premier ministre devra aussi abandonner toute idée de conclure des arrangements avec la Grande-Bretagne sur une base de marchandage. J'aurais voulu beaucoup dire au sujet de ces marchandises comme moyen de négociations entre les pays. Quoi qu'on puisse dire touchant le marchandage entre le Canada et des pays étrangers, on ne peut employer les mêmes arguments dans une tentative de créer des ententes entre notre pays et d'autres dominions et, surtout, on ne peut s'en servir quand il s'agit d'une entente entre la mère patrie et le Canada. A cette conférence, nous devons adopter une attitude bien différente de celle du marchandage quand il s'agira de la Grande-Bretagne, du moins, si nous voulons que la conférence réussisse. Quand le premier ministre parlera, j'espère qu'il donnera au peuple canadien l'assurance qu'en cherchant une entente avec la Grande-Bretagne, il ne se basera pas sur le marchandage, mais plutôt conformément à l'attitude adoptée dans notre pays depuis trente-trois ans lorsque des négociations ont eu lieu à propos de la préférence tarifaire.

Il existe deux méthodes de préférence tarifaire: l'une consiste à accorder la préférence volontairement; l'autre est une préférence réciproque atteinte comme résultat d'une convention de réciprocité. Une préférence réciproque conduit à ce qu'on nomme un arrangement irrévocable qui établit en termes précis la base des échanges en ce qui regarde le temps et aussi le nombre d'articles échangés, limitant aussi, jusqu'à un certain point, la liberté des nations intéressées, quant à leur commerce avec les autres pays du monde. Des ententes de cette nature ne sauraient